



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-4-31

OBJET : ATTRIBUTION D'UN ACCORD CADRE DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU LAC DE BERGON À LAMAGISTÈRE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

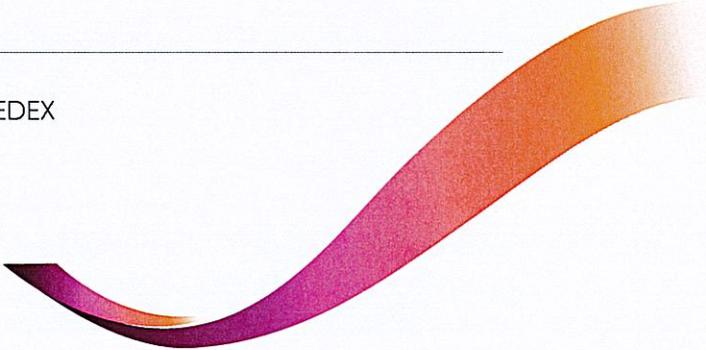
Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2024BC1-1-4-31

OBJET : ATTRIBUTION D'UN ACCORD CADRE DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU LAC DE BERGON À LAMAGISTÈRE

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^o du Code de la commande publique.

Elle concerne les prestations d'entretien du lac de Bergon à Lamagistère, dont la date de remise des offres était fixée au 04 mars 2024 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 28 mars 2024 pour le jugement des offres.

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL MONTESQUIEU PARCS ET JARDINS	82200 MONTESQUIEU
S.E.R.P.E (Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement)	31140 SAINT ALBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique (mémoire, délais, moyens humains, moyens techniques...)	30.0 %
2.1-Performance du matériel	15.0 %
2.2-Pertinence des moyens humains et mode organisationnel des prestations décrites au mémoire technique	15.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL MONTESQUIEU PARCS ET JARDINS est proposé. En effet, son offre est la mieux disante et présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum de l'accord cadre : 56 000 € HT, soit un montant maximum annuel : 14 000 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. au regard du Bordereau de Prix Unitaire (BPU)
1	SARL MONTESQUIEU PARCS ET JARDINS	11 920,00 € (pour 1 année)
2	S.E.R.P.E (Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement)	24 450,00 € (pour 1 année)

Le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat SARL MONTESQUIEU PARCS ET JARDINS pour les montants tels qu'ils résultent de son bordereau de prix unitaires;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat SARL MONTESQUIEU PARCS ET JARDINS pour les montants tels qu'ils résultent de son bordereau de prix unitaires;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'Auvillar

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Olivier RENAUD

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 AVR. 2024**